

Comité de suivi de l'AIPPB Apron

20 avril 2021 en Visioconférence

Etaients présents

Nicole Chabannier – Sous-préfecture de Castellane
Bernard Clap, Président du Parc du Verdon
Jacques Espitalier – Vice-Président du Parc du Verdon en charge de l'eau et des milieux aquatiques
Michèle Bizot-Gastaldi – Maire de La Palud sur Verdon, Présidente COPIL Natura 2000 et OGS
Jean-Luc Jardin – DDT04
Sébastien RAMSAY – DDT 04 Biodiversité
Jehanne Bonsignour – DDT 04
Lucile Géray – DDT04
Raphaël Vannier – DDT04
Vincent Leclercq – DREAL PACA - Service Biodiversité, Eau & paysages / Unité Biodiversité
Romaric GONDA – OFB04
Pierre-Jean ALEM – OFB04
Mickaël Cagnant – OFB régional
Jason Brunet – DDTM83
Isabelle Latil - Département des Alpes de Haute Provence en charge des ENS – Service Environnement
Julie Schneider – Département des Alpes de Haute Provence – Unité Sports de nature PDESI
Andréa Bacher – commune de La Palud sur Verdon
Christine Morreale – commune de Rougon
Steve Jacqueson – commune de Rougon
Magali Sturma Chauveau – commune de Rougon
Sandrine Guiny – commune de Castellane
Nina Jonker – commune de Castellane
Pierre Gottardi – FNE 04
Dominique Fichten – UDVN – FNE83
Anne Ferment – PNRV Animatrice Natura 2000
Jean Carmille, PNRV Chargé de projets sites fréquentés
Odile Guillard, PNRV Chargée de projets Sports de nature
Jodi Gil, chargé de projets Apron – CEN Rhône Alpes
Olivier Bonnefous – FDPPMA 83
Vincent DURU – FDPPMA 04
Cécile Pittet – Région Sud-PACA chargée de mission eau et risques naturels
Olivier Savoye – EDF Production Méditerranée
Michel Baudry – FFCK
Didier Massot – Syndicat national des professionnels du canoë-kayak et disciplines associées (SNGPCKDA)
William Michel – Syndicat des professionnels du Grand Canyon
Daniel Dufлот – AGEVV (association des guides d'eau vive du Verdon)
Maxime Raux – AGEVV
Guillaume Durand - guide pêche

Introduction par Mme la Sous-préfète

Madame la Sous Préfète rappelle l'intérêt de protéger la faune et la flore, le rôle de la France dans la protection de cette espèce particulière, endémique et en danger.

Elle insiste sur la nécessité de traiter le site dans sa globalité en prenant en compte à la fois son intérêt en terme de patrimoine naturel et paysager et les activités économiques qui s'y déroulent.

Elle rappelle également le contexte particulier de 2020 qui a conduit au développement d'un tourisme de masse. Est-on prêt ou non à gérer ce tourisme de masse ?

Rappel de l'ordre du jour :

1. Rappel du contexte Apron sur le Verdon
2. Présentation de la consultation 2021
3. Synthèse et propositions

Jean luc Jardin (DDT 04) rappelle les règles pour une visioconférence efficace.

Il déroule le support fourni en amont de la réunion (annexe 1).

Les interlocuteurs peuvent lever la main à tout moment pour prendre la parole.

Remarques :

- A propos des retours de la consultation :

Michel Baudry (FFCK) s'étonne que le retour de la FFCK ne figure pas dans la présentation.

La DDT 04 explique que c'est un oubli dans la liste des structures qui sera corrigé.

La réponse de la FFCK portant essentiellement sur le rapport de Louis Teyssier, peu d'éléments ont été relevés comme pouvant enrichir la consultation.

- A propos des données sur la pêche :

Vincent Duru (fédé pêche 04) indique que dans le Verdon , la pêche est ouverte jusqu'au 3^{ème} dimanche de septembre (et non 3 octobre comme sur le reste du département)

Guillaume Durand (guide pêche) indique avoir observé des Aprons sur le tronçon 1 lors d'une sortie d (1 km en aval du camp du Verdon).

A noter une augmentation des activités de pêche mais aussi de personnes cherchant la tranquillité d'une plage en amont du pont de Tusset alors que la zone est difficilement accessible (conséquence de la réglementation en aval et de l'augmentation des activités).

- Sur les tronçons 6 et 7 :

Michel Baudry (FFCK) indique que la pression des activités embarquées indiquée Forte alors qu'elle est limitée aux zones d'embarquement / débarquement. Ce point sera corrigé dans la présentation définitive.

M Dafy (syndicat des profs d'eau vive de Castellane) réagit à la présentation de la DDT qui indique que l'arrêté randonnée aquatique a été mis en place en partie pour des raisons de sécurité des pratiquants. L'argument avancé est qu'un cadencement plus rapide pourrait entraîner une agglutination des groupes et entraîner des risques sécuritaires.

Il estime pour sa part que ce motif n'est pas valable, il n'y a aucun problème de sécurité. Il rappelle qu'un cadencement de 2 groupes toutes les 10 minutes (soit 5 min par groupe) avait été mis en place en 2012 sans que ça cause des problèmes.

M. Gottardi (FNE) : rappelle que, suite à la mise en place de cette réglementation à titre dérogatoire en 2012, l'observation a mis en évidence que les groupes se rassemblent et ne respectent plus le cheminement.

- A propos du tronçon 8 :

Sur le **tronçon 8**, de la fin du couloir Samson au début de l'AIPB, aucune activité n'était pressentie jusqu'à présent. Pour que la consultation soit exhaustive et cohérente, ce tronçon doit y être intégré.

Pour cette raison, un tableau spécifique à ce tronçon sera transmis à tous les membres dans les meilleurs délais.

Suite à la présentation des retours, la DDT présente plusieurs **pistes de travail** :

- Un **nouvel AIPB** en extension de l'existant de l'aplomb du belvédère de Carrelle jusqu'au pont de Tusset :

- Une extension de l'arrêté "Randonnée aquatique" jusqu'à Castellane.

Remarques :

- **William Michel (syndicat des profs d'eau vive de La Palud)** : on revient sur nos travers et on définit la réglementation sur des pressentis. Il faut se baser sur des faits et non des suppositions.

Mr Jardin répond que la consultation avait pour but d'avoir une idée précise de la situation, or il y a eu très peu de retours.

- **Dominique Fitchen (UDVN FNE83)** : Nécessité de trouver un équilibre entre protection du milieu et activités économiques. Favorable à une réglementation et une application stricte de celle-ci. **Le développement d'une activité économique intense n'est acceptable que si les arguments de chacun sont écoutés.**
- **Vincent Leclerc (DREAL)** : Tout est possible en encadrement des pratiques si scientifiquement justifié (cadencement, cheminement...). Interdire ou règlementer. Le préalable à la prise d'un AIPPB est un mémoire qui fait état des populations présentes, des altérations et des mesures définies
- **Mme Sous-Préfète** : On ne peut mettre dans un même arrêté des considérants issus de réglementations différentes. Les objets et des motivations de chaque arrêté sont différents (gestion de la fréquentation dans le cadre de l'Arrêté Randonnée Aquatique, protection de l'Apron dans le cadre de l'AIPPB).
- **Odile Guillard (PNRV)** : peut on simplifier /harmoniser simplification de la réglementation ? Non a priori car il semble difficile de superposer 2 réglementations.
- **Mme Sous-Préfète** : l'objectif de simplification ne semble pas simple à atteindre.
- **DDT04** : tout est encore ouvert. Le ou les outils et périmètres ne sont pas encore définis.
- **Guillaume Durant (guide pêche)** : la préservation de l'Apron passera aussi dans la stabilisation des débits du moyen Verdon. Le marnage intempestif (lâchers d'eau réguliers) impacte l'espèce. Le report des activités en amont du couloir Samson existe déjà, attention car déjà beaucoup de pressions sur les écosystèmes par ailleurs.
- **Vincent Duru (FDPMA 04)** : Partage l'avis de M Durand sur l'impact des fluctuations artificielles du débit. Le report d'activités déjà constaté sur certains cours d'eau voisins du Verdon. La fédération a déjà demandé le déséquipement sur des canyons qui avait été nouvellement équipés.
- **Michel Baudry (FFCK)** : Egalement persuadé que les barrages constituent le plus gros impact sur l'espèce.
- **Olivier Savoye (EDF)** : Une étude a été lancée depuis 2021 sur l'impact des éclusées. Elle est portée conjointement par EDF avec le PNRV et l'Agence de l'Eau. Elle permettra d'identifier les améliorations à mettre en place. Actuellement fonctionnement estival se fait en lien avec les activités d'eau vive et le multi-usage dans le cadre du SAGE.
- **Odile Guillard (PNRV)** : quel calendrier ?
- **DDT04** :

Etape 1 - tronçon 8 – boucler le diagnostic (fin mai 2021 max) A mettre en lien et à coordonner avec les aménagements du Couloir Samson

Etape 2 – Eclaircir les éléments pour savoir sur quelle réglementation partir (fin juillet : avoir des perspectives en terme d'avant-projet)

● **Jean Carmille (PNRV) :**

Bien se coordonner avec le projet d'aménagement du Couloir Samson. Les solutions de gestion actuelles ont été calibrées par rapport à la réglementation en vigueur.

Or cette dernière est remise en cause par les professionnels (point d'accès au Couloir Samson) d'où la difficulté actuelle de se projeter pour proposer une gestion adéquate et d'assumer seul la décision sur cette gestion.

Le second projet, qui porte sur l'aménagement de sites d'embarquement / débarquement devra là aussi être en adéquation avec la réglementation.

● **Olivier Bonnefous (FDPMA 83) :**

Un peu de pragmatisme. Si la réglementation pas prise de suite, il faut tout de même gérer l'urgence. Il est à minima nécessaire de sensibiliser tous les publics. Il faut se regrouper autour de ces actions de sensibilisation. Chacun a des supports qui peuvent être mis à disposition. L'Apron doit être un symbole de la "Naturalité" du Verdon.

● **Odile Guillard (PNRV) :** rappelle que le Plan National d'Actions Aprons a mis en œuvre une stratégie de communication. Une déclinaison de cette stratégie à l'échelle territoriale serait à mener.

● **Jordi Gilles (CEN Rhône-Alpes, en charge du PNA Apron) :** La stratégie de communication a été revue cette année, elles se concentre sur le grand public (estivants et locaux). Des nouveaux éléments de communication seront transmis à tous les membres du Comité de Suivi.

● **Cécile PITET (Région - eau et risques) :** dans le cadre du contrat de rivière, poursuite du financement des actions qui peuvent concourir à la mise en place de ce projet (dont formation des guides). La Région suit et soutien ce projet.

Mr Jardin re précise que les étapes de travail futures seront réalisées en concertation et qu'elles devront aboutir à une réglementation harmonisée entre les départements concernés.

Il remercie les participants et les invite à retourner au plus vite leurs informations sur le tronçon 8